

ANNEXE D.

LES ARCHIVES DU CANADA.

L'honorable M. J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

MONSIEUR LE MINISTRE,—Les études historiques, qui sont poursuivies avec ardeur dans notre pays depuis un grand nombre d'années, et qui sont de plus en plus en honneur, portent presque entièrement sur les origines et les premiers temps du Canada; et l'on pourrait dire que les faits qui ont précédé la capitulation de Montréal (1760) sont mieux connus de nos historiens et de nos chroniqueurs que ce qui s'est passé depuis, jusqu'à une époque assez rapprochée.

Les événements principaux de cette dernière période sont enregistrés dans nos annales; mais combien de faits d'importance moindre et d'un ordre plus intime sont relégués dans l'oubli! Et pourtant, souvent c'est à l'aide de ces détails, qui n'ont en apparence qu'un intérêt local, que l'on peut établir le caractère véritable des événements politiques qui concernent toute la nation, que l'on peut suivre, pas à pas, la marche des idées, le développement des institutions et les progrès accomplis, avec leur raison d'être. Nous n'avons pas la ressource des mémoires qu'ont laissés, dans les autres pays, beaucoup d'hommes marquants de toutes les époques; et pour bien comprendre les évolutions de notre croissance politique, il faut chercher dans l'étude des menus faits, la lumière qui chasse la fiction et qui explique les points obscurs.

Mais lors même que cette connaissance n'aurait pas cette utilité générale elle serait encore digne d'attention, parce qu'elle sert à sauver de l'oubli où elles sont plongées beaucoup de choses qui intéressent les familles et les localités particulières.

Si cette étude n'a pas été jusqu'ici plus approfondie, ce n'est pas que nos historiens aient manqué de zèle dans leurs recherches ou qu'ils aient reculé devant un travail formidable. Non. Ceux qui se sont occupés de notre histoire font l'honneur du pays par leurs travaux, et ils ont acquis un renom mérité, mais, malgré tout leur zèle, malgré leurs labeurs, les sources de renseignements leur ont souvent manqué.

Cela tient à plusieurs causes, et surtout à ce qu'il leur a été impossible de compiler toutes nos archives nationales, qui sont disséminés un peu partout dans le pays. Jusqu'aujourd'hui, on n'en a pas fait la concentration, et partant, aucune collection n'est complète.

Il s'agit, bien entendu, de la période qui commence en 1760, car les *Archives du Canada, lorsqu'il était sous le gouvernement de la France*, ont été recueillies, au siècle dernier, par les soins du gouvernement.

Après le changement de régime, il était à craindre que les titres de propriété des anciens habitants ne se perdissent, et le gouverneur général, de l'avis de son conseil, résolut de faire réunir, par des soumissions, les archives, les vieux registres et les papiers anciens; et ce qu'on faisait pour éviter une perturbation profonde de la propriété foncière servit, inconsciemment peut-être, à sauvegarder des matériaux historiques.

Ce travail était facile à cette époque où toutes les pièces d'intérêt se trouvaient dans les bureaux publics, les greffes des cours de justice, et entre les mains des notaires, et cependant il fallut près de quatre années pour l'accomplir.

Ce fut en décembre 1787, sous le gouvernement de lord Dorchester, que deux commissions furent chargées de faire un dénombrement des "*anciens registres de la province et de s'enquérir de leur état et condition ainsi que de l'endroit où ils étaient déposés.*" L'année suivante, de nouvelles et plus amples instructions furent données à ces commissions dont les travaux continuèrent jusqu'en 1790.